



# COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES

AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES RF

*profession de foi*

**scrutin du  
8 novembre 2006**

## La maltraitance de la catégorie C

La catégorie C constitue une vaste zone de bas salaires avec un pouvoir d'achat en chute libre. Mais plutôt qu'une catégorie de la fonction publique, on l'utilise dans nos établissements comme un stock de postes pour le repyramidage (2 C contre un A) et on

externalise ses fonctions avec des résultats souvent catastrophiques (par exemple le nettoyage). Cette situation est amplifiée par le manque de perspective de carrière : une promotion d'AST en agent pour l'académie de Strasbourg cette année.

**LA CATEGORIE C EST INDISPENSABLE POUR LA VIE DES SERVICES.  
IL FAUT QU'ELLE SE FASSE ENTENDRE POUR ETRE MIEUX TRAITEE !**

AST vous avez une rare occasion de vous exprimer par votre vote.

- Vous êtes le corps le plus malmené, le plus mal payé (au ras du SMIC, PPR au rabais) et le plus sous-classé.
- Ce ne sont pas les dernières mesures sur la fusion des échelles qui ont permis d'améliorer notablement la situation, au contraire ! Elles suscitent même un vif mécontentement chez les personnels qui rétrogradent d'échelon.
- Alors ne choisissez pas comme représentants de simples gestionnaires pour les trop rares promotions, donnez du sens à votre vote, qu'ils portent vos revendications.

### POURQUOI DES CAP ?

Pour émettre un avis sur tous les événements qui jalonnent la carrière d'un agent :

- Propositions de titularisation, reconduction de stage, refus de titularisation.
- Avancement au choix de corps.
- Bonification d'échelon.
- Détachement, mutation.
- Problèmes disciplinaires.
- Mais aussi pour traduire les aspirations des personnels.

### POURQUOI LA CGT AUX CAP ?

En tant qu'élu CGT (Force syndicale majoritaire dans le pays) dans les CAP, nous voulons que les choses bougent. Le poids de vos votes appuiera nos exigences :

- Les promotions doivent être équitables
- Le minimum de la fonction publique doit être largement au dessus du SMIC.
- La PPR à 16 % pour tous.
- Deux corps en catégorie C par transformation des AST en agents.
- Promotion de grade automatique.

*Les promotions doivent récompenser une activité, un travail, une responsabilité, que chacun doit pouvoir contrôler.*

**Donnez du tonus à  
votre bulletin de  
vote : votez CGT**